

Toulouse, le 24/02/2023

Monsieur Eric ARDOUIN
Directeur Général des Services
Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole

Objet : Temps de travail Proxima

Monsieur le Directeur Général des Services,

Par le présent courrier, nous tenons à vous alerter quant à de possibles modifications des temps de travail des agents consécutives à la mise en œuvre de PROXIMA au 1^{er} janvier 2024.

Malgré l'indentification de ce sujet et les interventions de FO lors des instances représentatives, nous n'avons jamais obtenu de réponses de la part de l'Administration, ce que nous regrettons. Nos questionnements portaient sur la position de nos Collectivités quant à une homogénéisation du temps de travail des agents, dans l'éventualité où dans une même équipe les temps de travail divergeraient (36h10 / 37h10 par exemple).

En pratique, cela peut se traduire par la perte d'un nombre non négligeable de jours ARTT pour les agents, avec les répercussions qu'une telle diminution peuvent engendrer sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

C'est pourquoi, et afin de veiller à ce que le projet Proxima impacte le moins possible les agents, notre Organisation Syndicale souhaite l'ouverture systématique de négociations à l'échelle des Territoires lorsque la situation se présente afin de déterminer ensemble le temps de travail répondant à la fois aux nécessités de service public et au souhait des agents.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos salutations distinguées

Le Secrétaire Général FO TM-CCAS
Nicolas REFUTIN



Le Secrétaire Général FO Ville de Toulouse
Pascal MAYNAUD



Copies : M. De Lagoutine, M. Meynard, DGRH Relations Sociales